Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_22-DE

Trélévern
Commune Verte & Bleue

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Vendredi 17 avril 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, BROCKAERT Martine, ARNAUD-STROJNY Karine, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
MEUNIER Martine donne pouvoir à GUILLOU Anne Hélène,
QUEGUINER Yannick donne pouvoir à BROCKAERT Martine,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien,
FLEURY Bernard donne pouvoir à BERTINOTTI Dominique.

Secrétaire de séance : Gaëlle LE BRIS.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de procurations	4

DEL2026-03-22
Objet : Recrutement d'un personnel saisonnier

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir des travaux d'entretien d'espaces verts et le remplacement des agents en congés annuels ;

Sur le rapport de Madame la Maire, et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_22-DE

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 4 mai 2026 au 30 septembre 2026 inclus.

  Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.

  La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 366 du grade de recrutement.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

